

Votre SQNOW nous fait tous grandir.

Faites carrière dans la communauté éducative des Premières-Seigneuries.



Technicien(ne)s en loisir

Centre de services scolaire des Premières -Seigneuries

Centre de formation professionnelle Samuel-De Champlain - 2740 Avenue Saint David, Québec, Québec G1E 4K7

Polyvalente de Charlesbourg - 800 Rue de la Sorbonne, Québec, Québec G1H 1H1

2 Postes disponibles

Expire à l'externe le : 5 janvier 2025

Expire à l'interne le : 5 janvier 2025

DESCRIPTION DU POSTE

Technicien(ne)s en loisir

Affichage interne et externe

2 remplacements jusqu'au 30 juin 2025 avec possibilité d'obtention d'un poste pour l'année scolaire suivante

Date de début : dès que possible

- Polyvalente de Charlesbourg volet socio-culturel (35h; 8h30 à 16h30) (RH-57-24-
- Samuel-De Champlain volet sport (35h; 8h30 à 16h30) (RH-66-24-25)

Votre rôle

- La personne salariée de cette classe d'emplois participe à l'élaboration et à la mise en application de programmes d'activités socioculturelles et sportives tels que la musique, le théâtre, le cinéma, les arts plastiques, les expositions, les tournois de sport, la gymnastique.
- Elle participe au choix des activités; elle élabore l'horaire du programme et en assure le fonctionnement; elle explique la nature, l'objectif et les règlements des activités et note les situations anormales, les corrige ou en fait rapport aux autorités, selon les directives établies.
- Elle se sert des techniques d'animation afin d'aider les groupes à s'organiser et à se donner des activités de loisirs.
- Elle s'occupe de la vie étudiante, du gouvernement étudiant, des activités parascolaires, des activités des finissants, des festivités.
- Elle coordonne la brigade du midi, des campagnes de financement et la vente de vêtements.
- En conformité avec la politique établie, elle peut être chargée de l'information: comité de publicité, bulletin, affichage, communiqués dans les journaux et à la radio.
- Elle participe au choix de l'équipement et du matériel mis à la disposition des groupes, notamment en étudiant la qualité et le coût de tels articles et en faisant les recommandations appropriées aux autorités; elle supervise l'entretien des articles en inventaire et en assure une utilisation rationnelle.
- Elle peut être appelée à initier des techniciennes ou techniciens moins expérimentés de même qu'à coordonner le travail du personnel de soutien dans les tâches accomplies par ce personnel relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques dont elle est responsable.
- Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

Votre profil

• Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'intervention en loisir ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.



Entrée en fonction : non disponible



Type d'emploi : Remplacement / Temps plein



non disponible



Emplacement

Sur les lieux du travail



\$25.96 - \$33.58 CAD Taux horaire



Documents requis



Documents facultatifs

Lettre de motivation

Diplômes / Certificats

Diplômes / Certificats

Diplômes / Certificats

Relevé de notes

Relevé de notes

Relevé de notes

Évaluation comparative des diplômes

Carte de secourisme

Attestation d'emploi

Vos avantages

- Selon la convention collective en vigueur pour le personnel de soutien
- Salaire entre 25,96 \$ et 33,58 \$ l'heure selon la scolarité et l'expérience
- 20 jours de vacances après une année de travail
- 17 jours fériés, incluant 10 jours de congé fermeture durant la période des Fêtes
- 1 journée mobile
- Banque de congés maladie et de responsabilités familiales
- Régime de retraite à prestations déterminées (RREGOP) et régime d'assurances collectives

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS) applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques à présenter leur candidature.

Le CSSPS est soumis à l'application de la Loi sur la laïcité de l'État.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées